

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

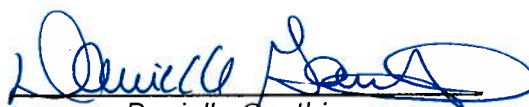
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

Le règlement numéro 196-2-2017 amendant le règlement de construction numéro 196-2011 afin de retirer l'application du Code national du bâtiment, a été adopté à la séance du conseil municipal du 6 juin 2017 et est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC des Laurentides, soit le 16 juin 2017.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 à 16h30.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 26^e jour de juin deux mille dix-sept.



Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe